

# Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres des Commissions des programmes

**A.Gt 25-06-1999**

**M.B. 27-11-1999**

## **modification :**

**A.Gt 03-04-00 (M.B. 20-07-00)**

**A.Gt 06-02-01 (M.B. 16-03-01)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles : 17, 27, 36, 50 et 62;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mars 1999 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Commissions des programmes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire;

Vu les propositions du Conseil général de l'enseignement fondamental, du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire, des inspecteurs généraux et de l'Administrateur général;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'éducation,

Arrête :

*modifié par A.Gt 03-04-2000 ; A.Gt 06-02-2001*

**Article 1<sup>er</sup>.** - La Commission des programmes pour l'enseignement fondamental et le premier degré de l'enseignement secondaire est composée :

*1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :*

- Mme Martine Hendrickx;
- Mme Arlette Bourgeois;
- Mme Gilberte Piérard;
- M. Didier Destatte ;
- Mme Patricia Plunius;
- M. Christian Delory;
- Mme Françoise Lucas;
- M. Philippe Alonso.

*2° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :*

- Mme Martine Dorchy;
- M. Michel Delbushaye;
- M. Louis Jacob;
- M. Jean-Louis Hambye;
- M. Michel Willem ;
- M. Jean-Guy Noël;
- M. Baudouin Duelz;
- M. Eric Gillet.

*3° des trois représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :*

- Mme Arlette Bourgueil;
- M. Pierre Dacier;
- M. Jean-Paul Hogenboom.

*4° de la déléguée de l'Administration générale désignée sur la proposition de l'Administrateur général :*  
- Mme Martine Herphelin.

*modifié par A.Gt 06-02-2001*

**Article 2.** - La Commission des programmes pour les humanités générales et technologiques est composée :

*1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :*

- M. Jean-Louis Bouxin;
- M. Jean-Louis Dambiermont;
- M. René Dumortier;
- M. Jean Urbain;
- M. Maurice Dans;
- M. Jean-Marie Demoustier;
- M. Baudouin Duelz;
- M. Jean-Guy Noël.

*2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :*

- M. Maurice Bustin;
- M. Pierre Brzakala.

*3° de la déléguée de l'Administration générale sur la proposition de l'Administrateur général :*

- Mme Martine Herphelin.

**Article 3.** - La Commission des programmes pour les humanités professionnelles et techniques est composée :

*1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :*

- M. Francis Schiepers;
- M. Léon Wansart;
- M. Jean Ghislain;
- M. Paul Willequet;
- M. Jean-Marie Demoustier;
- M. Baudouin Duelz;
- M. Jean Ghysens;
- M. Jean-Guy Noël.

*2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :*

- M. Marc Guillaume;
- M. Michel Odrovic.

*3° du délégué de l'Administration générale désigné sur la proposition de l'Administrateur général :*

- M. Xavier Vanheesbeke.

**Article 4.** - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.